PROGRAMME DE FORMATION · DROIT DES SOCIÉTÉS

La SAS, actualités et difficultés

Associés et dirigeants : les points de vigilance

Clauses statutaires, décisions collectives et nullités après l'arrêt « Larzul 3 » et l'ordonnance du 12 mars 2025, pouvoirs, respoSnsabilité et fin des fonctions deAs dirigeants

DATE	HORAIRES	LIEU	TARIF
24 novembre 2026	**9h00 – 12h30** 3 heures	**Hôtel Sofitel Bellecour - Lyon**	**250 €** par participant

Objet de la formation

La formation dresse un état des lieux de l'actualité et des principales difficultés pratiques de la société par actions simplifiée, envisagées du côté des associés (statut individuel, décisions collectives), puis du côté des dirigeants (exercice et fin des fonctions).

Objectifs

- ✓ Faire le point sur l'actualité législative etjurisprudentielle de la SAS, notammentle régime des nullités des décisions collectives.
- ✓ Identifier les difficultés pratiques nées des statuts etdes actes extrastatutaires afin de sécuriser le conseil etle contentieux

Formation animée par

Jean-François Hamelin

Professeur
Université Bourgogne Europe

Déroulé de la matinée

3 h de formation

8h30	9h00	10h30	11h00	12h30
Accueil des participants	Début de la formation	Pause	Reprise	Fin de la formation

Public : avocats · **Niveau 2** : intermédiaire(approfondissement des connaissances et des pratiques)
Domaine : droit des sociétés
La société Pages de doctrine est un organisme habilité à délivrer des formations suivant déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11788745078 auprès du Préfet d'Île-de-France.

Contenu du programme

PAGES DE DOCTRINE

01 Les associés

A Le statut individuel

- La clause d'exclusion
- La violation des clauses statutaires (préemption)
- L'agrément des héritiers

B Les décisions collectives

- L'aménagement du droit de vote et de la majorité
- La nullité des décisions collectives

Cass. com., 11 févr. 2026, n° 24-18.524 (« Larzul 3 ») · Ord. n° 2025-229 du 12 mars 2025

02 Les dirigeants

A L'exercice des fonctions

- Le représentant permanent
- Les pouvoirs du directeur général
- La responsabilité civile (insuffisance d'actif)
- Le dépôt des comptes

B La fin des fonctions

- La révocation
- L'articulation entre les actes statutaires et extrastatutaires
- La démission

Informations pratiques

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE
Formation en présentiel associant aspects théoriques et pratiques, sur la base d'un PowerPoint.

SUPPORT
Le PowerPoint est adressé au format PDF à chaque participant à l'issue de la formation.

SUIVI ET ÉVALUATION
Temps d'échange en fin de séance ; questions ultérieures transmises à l'intervenant par l'organisateur.

VALIDATION
Attestation du nombre d'heures suivies, conformément aux modalités arrêtées par le Conseil national des barreaux.

PUBLIC & NIVEAU
Avocats · Niveau 2 : intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques).

CONTACT & INSCRIPTION
M. Franck Goncalves
06.42.12.12.18
contact@pagesdedoctrine.fr